

# La Roue libre de Thau

## Compte rendu du Conseil d'administration

Samedi 5 mai 2018

15 h - 17 h Maison de la vie associative

### Présents :

Lina Saliou, Fred Passicot, Marie-Alix Dupont, Jean-Pierre V., Maëlic Philipot, Paul Autran, Daniel Burette, Cathy Judell, Véronique Bourrat, Jeanne-Marie Beaufreton, Madeleine Verger.

### Excusé : Daniel Rigaud

Daniel Burette, nouvel adhérent, se présente. Retraité, il habite Agde. Depuis 2 ans, il est administrateur à la FUB, au sein de la cellule juridique.

### 1 - Recours contentieux sur les DSC en zone 30

*Suite au recours gracieux effectué le 5 février 2018 par saisine électronique, la réponse de la ville nous est parvenue le 10 avril 2018.*

*Nous avons jusqu'au 10 juin (délai de deux mois) pour demander au Tribunal administratif de modifier l'arrêté du 18 décembre 2017 instituant la zone 30 en demandant de supprimer l'article 2 suspendant la possibilité de double-sens cyclable car contraire à la loi (code de la route article 102-2 du code de la route).*

Lina ouvre le sujet.

La réponse émane de M. Sabatier, nouvel adjoint voirie.

Extrait du courrier : « *la ville de Sète a décidé de pacifier sa circulation en réduisant la vitesse à 30 km/h. Pour autant, les récents baromètres qui ont montré une augmentation de 22 % de tués en vélo en 7 ans ainsi que les évolutions réglementaires annoncées, ne nous ont pas amenés à généraliser les contre-sens cyclables.* »

Dans la réponse il y a un élément de % d'accidentologie qui est invoqué et semble erroné. Un rapport a été demandé par Cathy pour vérification, d'ici un mois, on devrait avoir la réponse.

Important d'avoir des éléments de comparaison. C'est la seule argumentation qu'il y a dans cette réponse.

Jean-Pierre a vu les pompiers à ce propos, ils vont le recontacter pour donner les chiffres sur Sète.

Cathy : prouver si les accidents augmentent à l'occasion du double sens cyclable.

Maëlic : voir article du Monde ; c'est fonction de la période prise en compte, par exemple de 200 à 2016, la baisse du nombre de morts est de 36 :

[http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/11/30/hausse-de-22-du-nombre-de-morts-a-velo-en-six-ans-vraiment-les-limites-d-un-chiffre\\_5222717\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/11/30/hausse-de-22-du-nombre-de-morts-a-velo-en-six-ans-vraiment-les-limites-d-un-chiffre_5222717_4355770.html)

Si on doit tenter le recours, intéressant d'avoir le nombre d'accidents à Sète.

Véronique : a constaté qu'à Perpignan et Toulouse, où les rues sont encore plus étroites, le double-sens est en place. Voir avec ces exemples chiffrés pour les montrer à Sète, comme argument de persuasion.

A savoir qu'en zone 30 le nombre d'accidents est très faible.

La prévention routière dit au delà de 50 km /h un cycliste est tué. A 30 et moins le risque est moindre, le plus souvent seulement blessé. Baisse significative des accidents dans les double-sens avec l'ouverture des portières.

Selon Daniel Burette, c'est à 100 % défendable pour la RLDT.

Le double-sens ne peut être supprimé que dans certains cas particuliers, mais ne peut être généralisé à toute la zone 30. Il existe beaucoup de cas similaires de jurisprudence. Sauf cas imprévisible, la FUB est très favorable et est prête à apporter son aide et assistance.

Cela peut avoir un coût, pas besoin de prendre un avocat. Mais si débouté, le Maire peut demander à la RLDT de payer des frais de justice (1 000 à 1 500€). Le FUB est prête à payer ces frais. Inversement, si la RLDT gagne et réclame des frais, il sera alors bienvenu de partager.

Il faut qu'il y ait délibération du CA pour mandater la présidente.

Attention à la forme. ex : recours le 5 février, le maire à répondu après 2 mois et 5 jours donc **le délai est le 5 juin**, pas le 10.

Autre point plaidable : la non application de la loi Laure dans certains endroits. Il manque les précisions. Ce serait plutôt du côté de l'agglo. Sachant que le maire est aussi le président de l'Agglo.

La fait d'intenter une action pourrait mettre l'association en mauvaise posture.

Pas forcément dit Daniel Burette.

Paul : Concentrons nous d'abord sur les double-sens dans Zone 30

Lina : problème important du fait de la vitesse excessive dans certains secteurs comme le long des quais.

La procédure :

Consulter le document de la FUB, qui dit comment préparer un recours :

[https://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/Juridique/\\_faq\\_-\\_je\\_prepare\\_mon\\_recours\\_2018.pdf](https://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/Juridique/_faq_-_je_prepare_mon_recours_2018.pdf)

Petit dossier de 3 ou 4 pages.

La procédure est contradictoire. Le maire a un droit de réponse.

Le tribunal qui envoie l'exemplaire au Maire, puis renvoie la réponse du maire (délai 3 mois à 1 an) Important d'envoyer une copie au Maire pour prévenir, ce qui permet éventuellement de proposer un aménagement.

Vote : oui à l'unanimité

Groupe de travail : Daniel Rigaud, Véronique Bourrat, Daniel Burette, Paul Autran

## **2 - Festival de l'éco-mobilité (Cathy)**

*Le conseil de développement a travaillé sur le prochain festival de la mobilité. Quelle doit être la participation de la Roue libre de Thau : comme les années antérieures : balade à vélo + atelier d'auto-réparation ?*

Organisateurs : Jean Marchand (chargé de mission vélo de l'agglomération) et Anne-Sophie Guéniot (chargée de mission Conseil de développement)

Rappel : Au vu des deux derniers événements la RLDT avait émis des critiques à cause de la présence forte de véhicules électriques et de commerciaux.

Cathy rappelle les objectifs de cette manifestation et détaille les actions par commune.

Pendant la semaine de la mobilité, soit du 22 au 29 septembre 2018 avec une journée phare le samedi 22 septembre.

Sète ne s'est pas portée volontaire cette année, donc ne fera pas partie de cet événement.

Balaruc s'est portée volontaire pour accueillir la journée phare. Ce sera donc à Balaruc.

A noter : c'est pendant le tour Alternatiba où la RLDT sera présente, à privilégier.

Paul : pas d'accord ni nécessaire de faire un atelier de réparation car il y a déjà le Vieux Biclou.

Fred : serait intéressé par le travail dans les écoles, mais c'est en semaine et il travaille. Pourquoi faire seulement une semaine par an ? Intéressant à d'autres moments aussi.

Lina : Propose une balade pour faire le tour des autres communes.

Cela lui semble important de participer au minimum.

Cathy : organiser une vélorution le samedi matin, propose de faire une conférence sur le code de la rue.

Maelic : très dommage que cet événement ne participe pas à Alternatiba.

Daniel : Les interventions dans les écoles, CM2 et 6ème, c'est important. A noter que toutes les associations membres de la Fub ont automatiquement l'agrément pour intervenir dans les écoles.

La FUB a des outils participatifs.

Véro : est-ce qu'on peut faire quelque chose du type vélorution à Sète qui puisse faire aussi pour l'écomobilité, ce qui créerait un pont, être repéré pour les deux ? Une contribution de la RLDT validée par le Conseil de développement et l'Agglomération. Cathy va poser la question.

Il est décidé de participer à minima et de privilégier le Tour Alternatiba qui a lieu aux mêmes dates.

La RLDT participera avec une vélorution dans Sète le samedi 22 de 11h à 12h et avec la conférence sur le code de la rue (par Cathy).

## **3 - Rendez-vous avec Vincent Sabatier ? (Lina)**

*Vincent Sabatier est l'adjoint responsable de la voirie, c'est lui qui a signé le courrier de réponse au recours gracieux sur les DSC.*

Lina n'a pas eu de réponse de M. Sabatier concernant sa demande d'entretien.

Elle propose de lui envoyer un dossier comportant le travail fait sur la signalétique ainsi qu'à M.

Marchand. Ok à l'unanimité.

#### **4 - Contact avec Christophe Morgo ? (Paul)**

*Christophe Morgo est conseiller départemental et Maire de Villeveyrac (commune de l'agglomération). Il est favorable aux modes actifs, il pourrait appuyer nos revendications notamment sur le bouclage du bassin de Thau à vélo (Mèze - Marseillan) mais également pour les liaisons vélo vers le nord de l'agglomération (Poussan, Villeveyrac).*

Il n'y a rien eu de fait.

#### **5 - Les autres rendez-vous :**

*Le projet de vélorution lors du festival de Thau (voir la note envoyée au Festival)*

Seront présents : Véro, Madeleine, Maëlic, Daniel, Paul (jusqu'à Balaruc)

Sera-t-il possible de rentrer en vélo avec la navette bateau ? A vérifier.

Quel est l'objectif de cette convergence ? => favoriser les rencontres entre associations.

*Accueil Tour Alternatiba : suivi du collectif Alternatiba Thau (qui est volontaire pour suivre ce collectif ?)*

Maëlic sera présent.

Objectif : Aller chercher les cyclistes à Frontignan et les accompagner à Sète le jeudi 20 septembre.

#### **6 - Question diverses**

Daniel B. propose que la RLDT accueille la journée juridique de la FUB fin novembre. Une quinzaine de personnes.

Il faut fournir une salle de réunion. Faire une sortie vélo avec un cas d'école intéressant pour leur journée de travail. Organiser un repas. La FUB participe financièrement. Prêter des vélos.

Le CA est d'accord à l'unanimité.

#### **7 - Pour mémoire : les prochaines balades**

- 6 mai : Montbazin, (avait été reportée le mois dernier pour cause de météo)
- 3 juin : fête des Colibris à Agde, Lina contacte les Colibris d'Agde, avec Fred
- 8 juillet : tour de Sète (Jeanne et Véro)